

Inventer la maison de demain

Les nouvelles formes d'habitat des personnes en situation de handicap

La troisième journée d'étude co-organisée par Leroy Merlin Source et l'Adere (Association pour le Développement, l'Enseignement et la Recherche en Ergothérapie), proposait de réfléchir aux nouvelles formes d'habitat permettant aux personnes en situation de handicap de vivre pleinement les injonctions de la loi du 11 février 2005 : l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté. N'est-ce pas en effet à partir d'un habitat et d'un chez-soi adaptés aux besoins spécifiques et au projet de vie de chacun, que l'égalité des droits et les chances et enfin la citoyenneté deviendront pleinement effectifs ?

Les interventions de la matinée et les travaux des ateliers de l'après-midi ont permis d'apporter des réponses et des perspectives aux questions suivantes :

- Quelles représentations se font les acteurs de l'habitat des personnes en situation de handicap, de leurs lieux de vie réels et de leurs parcours résidentiels ?
- Les formes actuelles d'habitat répondent-elles aux besoins des personnes en situation de handicap : assistance humaine importante, vie de couple et de famille, cohabitation, etc. ?
- Le corps différent est-il vraiment pris en compte par les architectes ?
- Les aménagements proposés sont-ils suffisamment modulables pour répondre à toutes les habitudes de vie ?
- Un socle commun d'adaptations est-il vraiment concevable face à la diversité des situations de handicap et des choix de vie ?

1^{er} décembre 2009
Campus des Cordeliers, Paris



SOMMAIRE

p.3 Représentations des jeunes actifs.

Qui est en situation de handicap ?

Où vivent les personnes handicapées ?

Marie-Reine Coudsi, responsable Leroy Merlin Source
Frédéric Dabi, directeur du département Opinion, IFOP

p.5 Accessibilité et habitat universel

Patrick Gohet, président du CNCPH

Serge Laurent, professeur honoraire, agrégé de génie électrique

p.6 Parcours résidentiels

Bernadette Moreau, directrice de la compensation, CNSA

p.7 Corps différents et qualité d'usages

Marcel Nuss, consultant et formateur

Régis Herbin, architecte - urbaniste, expert qualité d'usage

p.10 Ateliers de réflexion

p.11 Publication des actes

p.11 Leroy Merlin Source

Représentations des jeunes actifs.

Qui est en situation de handicap ?

Où vivent les personnes handicapées ?

Si, comme l'ont rappelé les intervenants de la matinée, la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 implique une véritable révolution des représentations du handicap et un changement de paradigme quant à sa prise en compte par et dans la société française, qu'en est-il des représentations des jeunes actifs qui accueillent et conseillent pour leurs projets d'aménagement des personnes en situation de handicap, leurs familles et des professionnels ?

Pour répondre à cette question, Leroy Merlin Source a engagé en 2008 une vaste consultation des collaborateurs de l'entreprise sur leurs représentations du handicap et des personnes handicapées, sur leurs lieux de vie, et plus concrètement sur l'accompagnement du client mis en place dans les magasins français de la marque. **Marie-Reine Coudsi**, responsable de Leroy Merlin Source et **Frédéric Dabi**, directeur du département Opinion de l'Ifop, ont présenté les grands enseignements de cette étude dont le volet « représentations des seniors et des personnes âgées » a été présenté en novembre 2008*.

Représentations du handicap et des personnes handicapées

Le **terme de handicap** suscite immédiatement des représentations associées au fauteuil roulant (pour 39 % des collaborateurs), à la dépendance, et au besoin d'aide et d'assistance (pour 23 % d'entre eux). 20 % des collaborateurs associent le terme à plusieurs types de handicap (sensoriel, mental, psychique, etc.) et 17 % au poids de la discrimination et du regard des autres. **L'expression « personnes handicapées / en situation de handicap »** est principalement associée à la dépendance, au besoin d'aide et à l'assistance pour 27 % des collaborateurs ; et pour 25% d'entre eux à l'utilisation d'un fauteuil roulant et à des difficultés de mobilité. Les difficultés de vie quotidienne ne sont évoquées que par 19 % des personnes interrogées ; et les besoins d'aménagement de l'habitat par seulement 11 %.

Les lieux de vie des personnes handicapées

À la question « Où vivent les personnes handicapées ? », les représentations associent largement le domicile familial et la solidarité intergénérationnelle. Pour 84 % des collaborateurs, les personnes handicapées vivent en famille (avec leurs parents, leurs frères et sœurs, etc.), chez elles de manière autonome pour 48 % d'entre eux, chez elles avec une aide pour 45 % d'entre eux, en institution pour 22 % d'entre eux. Le fait que les collaborateurs aient souvent coché plusieurs réponses, indique la perception de possibles parcours résidentiels. En revanche, le poids accordé à la solidarité et à la prise en charge familiale infléchit les représentations de la personne handicapée vers la « tutelle » et la dépendance à autrui (dépendance aussi bien physique, intellectuelle que financière).

L'accompagnement des projets habitat des personnes handicapées

Les collaborateurs de Leroy Merlin sont assez souvent en contact avec des clients en situation de handicap (63 % d'entre eux), et plus particulièrement avec des clients en situation de handicap physique (82 %) ou sensoriel (78 % pour des clients malentendants,

40 % pour des clients malvoyants ou aveugles). Les attentes en matière de conseil et d'accompagnement de ces clients concernent donc tout particulièrement la circulation dans le lieu de vie (circulation intérieure et extérieure) pour 75 % des demandes, l'aménagement de certaines pièces ou parties de la maison pour 68 %, et enfin la sécurité personnelle pour 52%. La domotisation de certaines fonctions n'apparaît qu'à hauteur de 36 % (et concerne pour 80 % des demandes le contrôle d'environnement), après l'accessibilité des rangements (41 %).

Une demande forte de partenariat avec les professionnels spécialisés de l'habitat et du handicap

Les collaborateurs de Leroy Merlin ne possèdent pas une connaissance fine des milieux professionnels spécialisés du handicap et de l'habitat. Ils éprouvent une vraie difficulté dans l'orientation de leurs clients vers les professionnels du handicap (58 %), dans le choix de matériaux ou produits spécifiques (54 %), et dans une moindre mesure, vers les professionnels du bâtiment (33 %), certainement parce que les magasins possèdent des listes d'artisans et de professionnels « labellisés ». D'où leur souhait massif (pour 95 % d'entre eux) de partenariats avec ces professionnels : des ergonomes (48 %), des ergothérapeutes (47 %), des maîtres d'œuvre et des artisans (44 %), des architectes (34 %).

Les résultats de cette enquête menée en 2008 auprès des collaborateurs de Leroy Merlin sur leurs représentations des clients seniors et âgés (volet 1) et en situation de handicap (volet 2) ont fait l'objet d'une présentation partielle lors de la journée d'étude **Vieillir chez soi un enjeu de société, et ont été publiés dans un numéro hors-série de Documents Cleirppa en mars 2009.*

*Les résultats du volet handicap seront publiés en 2010 dans les actes de la journée d'étude **Les nouvelles formes d'habitat des personnes en situation de handicap**, Hors-série Documents Cleirppa. L'enquête a été conçue par Odile Baton, Marie Delsalle, et Bernard Ennuyer, membres du groupe Habitat, handicap, vieillissement, dépendance de Leroy Merlin Source, avec le soutien du département études de Leroy Merlin. Elle a été mise en œuvre par l'Ifop.*

Accessibilité et habitat universel

En ouvrant les travaux de cette cinquième journée d'étude consacrée aux nouvelles formes d'habitat des personnes en situation de handicap, **Patrick Gohet**, ancien délégué interministériel aux personnes handicapées et président du comité national consultatif des personnes handicapées, a rappelé qu'il faudrait *« dix ans à la loi du 11 février 2005 pour produire sur la société française les effets qu'elle contient. Cette dernière est en effet à l'origine d'une révolution profonde de la vision du handicap qui a encore largement cours, et qui se caractérise par la prise en compte spécifique de personnes différentes. »*

La loi du 11 février 2005 a apporté à la France un cadre conceptuel nouveau qui peut être résumé en quatre points. Tout d'abord, la loi dote la France d'une définition renouvelée et plus ample de la notion de handicap. Ce dernier n'est plus relié à un défaut ou à une difficulté personnelle de l'individu. Il naît de la rencontre entre les incapacités de la personne et l'inadaptation de l'environnement. *« Le traitement de la situation de handicap cesse d'être renvoyé à l'individu et à lui seul. Il relève de la responsabilité collective. »*

Second point, la loi formule deux types de réponses aux situations de handicap des personnes. Une réponse individuelle qui prend la forme de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), mise en œuvre au sein des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH). Une réponse collective est celle de l'accessibilité, comprise dans un sens nouveau.

En effet, troisième point très important au regard de la thématique de la journée, la loi élargit le concept de l'accessibilité, au-delà du cadre bâti et des transports. L'accessibilité, *« c'est désormais l'accès de tout à tous : à l'éducation, à l'emploi, à la vie citoyenne, aux loisirs, etc. C'est-à-dire de manière explicite : pour toute personne en situation de handicap, quel que soit son handicap. »* Le logement est concerné au premier chef par les enjeux globaux et interdépendants de l'accessibilité : quel logement et quel parcours résidentiel, quels aménagements, quelle accessibilité financière ? Car des personnes handicapées jusqu'alors orientées vers les institutions spécialisées peuvent désormais prétendre avec succès, comme l'ont montré les expériences présentées en ateliers, à un logement et à une vie ordinaires. Prétention qui demande les efforts de tous les acteurs, des familles et des professionnels jusqu'aux concepteurs du cadre bâti et à ses gestionnaires.

Enfin dernier pilier de la loi, la participation sociale et citoyenne des personnes en situation de handicap : *« la loi reconnaît toute personne en situation de handicap comme un plein sujet de droits. C'est là un bouleversement des catégories mentales habituelles. »* Le logement joue dans la possibilité d'une participation citoyenne un rôle fondamental : *« n'est-il pas le lieu privilégié pour chacun d'une existence équilibrée et heureuse ? Il est le support par excellence de la réalisation personnelle. Il peut permettre à une personne de surmonter le handicap qui est souvent vécu comme l'obstacle à la réalisation de soi-même. »*

Patrick Gohet a terminé son intervention en invitant les acteurs de la journée, et notamment l'Adere et Leroy Merlin Source, à rejoindre à l'issue des travaux le groupe de travail « Vie à domicile » créé au sein du CNCPH.

Face à la loi qui définit un concept global d'accessibilité pour tous les domaines de la vie, le concept d'habitat universel est-il pertinent ? Oui, a affirmé **Serge Laurent**, professeur honoraire, agrégé de génie électrique et expert Afnor et Puca, à condition de ne pas restreindre ce concept à celui d'un habitat adapté à tel ou tel type de handicap. L'habitat universel, « *c'est un habitat qui intègre toutes les problématiques du cadre bâti et de l'habitant. Parmi celles-ci (et la liste n'est pas exhaustive) : la situation de handicap, l'avancée en âge de l'habitant, le partage des moyens entre générations ou au niveau d'un territoire, l'évolution dans le temps des matériaux et des choix énergétiques, le traitement de chaque espace intérieur comme un lieu en tant que tel et unique, etc.* » Dans ce sens l'habitat universel n'est pas la déclinaison d'une situation singulière (largeurs de portes, douche au sol, etc.), mais un habitat décloisonné. Les avancées technologiques sont aujourd'hui disponibles ainsi que les acteurs pour les mettre en œuvre. La loi a été promulguée et pose un cadre contraignant. « *Mais il manque la volonté politique de son application. Et l'on ne peut que constater le défaut d'engagement des collectivités locales et territoriales et de l'Etat.* »

Sur www.leroymerlinsource.fr :

Écouter **Patrick Gohet**, président du CNCPH

Écouter **Serge Laurent**, professeur honoraire, agrégé de génie électrique

Parcours résidentiels

Les personnes handicapées accomplissent désormais tout au long de leur existence un parcours résidentiel au même titre que les personnes valides. Ce parcours se fait au sein de trois parcs immobiliers dont les professionnels respectifs n'ont pas tous la même représentation et conception de la place de la personne en situation de handicap : le logement ordinaire (enfant avec sa famille ou adulte vivant de manière indépendante), l'hébergement dans les établissements spécialisés, le parc de logements adaptés ordinaire (habitat social ou non).

Bernadette Moreau, directrice de la compensation de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), a présenté cette dernière, créée en 2004, puis le fonctionnement de la compensation individuelle et collective mise en œuvre par la loi. Elle a souligné l'enjeu spécifique de l'amélioration du cadre de vie et de la qualité de vie des personnes en situation de handicap. Dans l'hébergement collectif spécialisé, la CNSA participe au mouvement de rénovation des établissements anciens ou de construction. L'accent est mis alors sur les nouvelles attentes des personnes, notamment en matière d'intimité et d'autonomie.

Est également développé le logement intermédiaire (typologie de logements associant des espaces appropriables par les habitants (jardins, terrasses, balcons, entrées individuelles) et des densités relativement élevées. Il s'agit d'une forme urbaine « intermédiaire » entre collectif et individuel au sein duquel des appartements adaptés/adaptables sont prévus).

Au titre du logement ordinaire et de l'aide individuelle, la CNSA peut accorder, via les MDPH, un soutien à l'aménagement des lieux de vie pour une personne en situation de handicap à hauteur de 10 000 € par tranche de dix ans. Et comme le rappelle Bernadette Moreau « *la moyenne des aides accordées concernant le logement se situe autour de 3000 €* ».

Enfin, au-delà de l'évolution des mentalités et de la demande sociale, et de l'accompagnement réalisé par les équipes professionnelles auprès des personnes, le développement de l'accès au logement ordinaire tient aussi au fait que la prestation de compensation améliore la solvabilité des personnes handicapées. Elle leur ouvre un champ de possibles que n'offraient pas les prestations antérieures comme l'AAH.

La CNSA travaille actuellement à une identification chiffrée des surcoûts liés au handicap dans le logement et à la question du suivi des travaux suite aux décisions prises en commission des droits au sein des MDPH.

Sur www.leroymerlinsource.fr :

Écouter **Bernadette Moreau**, directrice de la compensation, CNSA

Corps différents et qualité d'usages

Marcel Nuss a rappelé qu'« *être handicapé, c'est être interdit de séjour, c'est être inscrit dans une catégorie différente, c'est avoir des besoins différents, c'est au fond, être à côté sous prétexte qu'être avec les autres, ce n'est pas possible.* » Et s'il note qu'en matière d'accessibilité des progrès sont constatables, il remarque dans chacun de ses déplacements que les conceptions de l'accessibilité qui ont encore cours ont produit une norme de l'anormalité qui a pour mesure le paraplégique. Le meilleur exemple à ses yeux en est la chambre d'hôtel accessible dans laquelle les baignoires sont supprimées systématiquement au profit d'une douche à siphon de sol et où sont installés des lits à hauteur fixe. « *Or, j'ai besoin d'une baignoire pour la toilette et un lit haut faciliterait le travail de mes aidants.* » L'enjeu de l'accessibilité dans le logement est donc de casser la norme du paraplégique pour produire des adaptations dites universelles et de faire travailler ensemble les spécialistes et les professionnels avec les personnes en situation de handicap.

Aménager le domicile pour donner à la personne le maximum d'autonomie est fondamental. Pour autant, un aménagement stigmatisant est-il acceptable au motif que la personne a besoin d'aide ? *« Rentrer à l'intérieur de son domicile, c'est répondre à un besoin d'intimité particulier. C'est trouver du confort sans que soient mis en avant les stigmates de vos limitations. Or les aménagements du logement adapté proposés par les professionnels sont particulièrement stigmatisants. Les rails des lève-personnes automatisés par exemple pour une personne couchée comme moi. »* Marcel Nuss déploie alors sa définition de l'accessibilité : *« c'est adapter l'environnement quotidien aux besoins de la personne mais sans lui rappeler ce qu'elle n'est pas, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être. »*

Il a ensuite fait le récit d'une expérience commune pour les personnes valides mais qui a été une découverte récente pour lui : l'intimité avec soi-même. Jusqu'à présent, pour des raisons de sécurité comme d'organisation, aucune des portes de son logement n'étaient jamais fermées. Enfant ou adolescent il n'avait jamais pu fermer la porte de sa chambre pour construire son intimité. L'achat d'un carillon a permis de fermer la porte. Expérience fondatrice que procure le logement et que Marcel Nuss a racontée avec émotion dans un silence impressionnant : *« (...) le jour où, pour la première fois, mon accompagnant ferme la porte de mon bureau (...), je me suis retrouvé dans un silence à la fois assourdissant et angoissant pendant deux jours. Je me suis rendu compte que je n'avais jamais connu ça avant, que je n'avais jamais été plongé, entouré d'une telle qualité de « silence » et de tranquillité d'esprit, que je n'avais jamais bénéficié d'une telle « intimité » depuis ma naissance, que depuis ma naissance j'étais livré et ouvert à tout le monde et à n'importe qui du fait de mon handicap. Ce constat a été un choc profond et terrible [et] m'a profondément secoué et désespéré sur le coup. (...) Aucun professionnel ne m'en avait jamais parlé et j'étais tellement pavlovisé que l'idée ne m'en était jamais venue. »*

L'imposition de la norme de l'anormalité produit des effets pervers dès l'évaluation des besoins, souvent d'un niveau basique. Pourtant ce moment est crucial puisqu'il engage à la fois un projet et des travaux qui vont conditionner un mode de vie. Marcel Nuss a insisté sur la nécessaire écoute des personnes en situation de handicap, une écoute simple qui doit privilégier le bon sens et l'adaptation non stigmatisante. Et de conclure que les représentations du handicap évoquées en ouverture dans la restitution de l'étude menée par Leroy Merlin Source vont de pair avec la production de logements adaptés et stigmatisants. *« Comment accéder à la citoyenneté, se vivre comme citoyen, lorsque vous êtes constamment renvoyé à votre handicap et ce dans votre logement ? Car la citoyenneté c'est la capacité pour chacun d'être dans une relation d'égalité avec sa différence ou son handicap. »*

Architecte, architecte-urbaniste, expert qualité d'usage, mais aussi docteur en psychologie, **Régis Herbin** a développé une approche globale de l'accessibilité qui rend justice à l'utilisateur en situation de handicap. *« Ce dernier est un amplificateur des besoins de tous. Il montre de manière démultipliée un besoin que nous éprouvons tous. Notre rôle est de concevoir une réponse et de permettre à cet usager de s'approprier cette dernière dans trois dimensions : motrice, sensorielle, intellectuelle. »*

Les engagements pris dans la loi-cadre de 1975 n'ont été tenus qu'à hauteur de 5 %. Pourquoi, depuis cette date, l'offre architecturale ne répond-t-elle pas ou mal aux besoins des usagers ? Certainement parce que notre perception de l'humain modèle usager a évolué autour de deux figures qui ne prennent pas en compte la diversité des humains et de leurs situations de vie : l'homme vitruvien de Léonard de Vinci puis le modulator de Le Corbusier, et enfin le modulator assis des lois sur l'accessibilité du cadre bâti et des transports.

Que va-t-il advenir dans ce contexte limité des engagements pris dans la loi de 2005 si n'intervient pas un renversement radical de notre compréhension de l'accessibilité et de ses enjeux, pour les professionnels (commanditaires, programmistes, architectes, etc.) et pour les usagers ?

Plutôt que de focaliser sur le handicap et les limitations, Régis Herbin propose de travailler sur la « *convenance des usages* » pour dépasser la conception courante, négative et limitée, de l'accessibilité réduite au fauteuil roulant. Cette convenance permet de cesser d'opposer dans un projet les différents usagers du bâtiment. « *Il faut vendre aux commanditaires et aux architectes de la qualité d'usage des espaces et non du handicap. Car le handicap ne constitue pas un problème : il révèle de manière directe et crue l'inconfort et l'insécurité de tous les espaces de vie. Travailler la question de la difficulté à se déplacer des usagers n'est pas fournir un effort de pensée sur des situations exceptionnelles. C'est répondre aux besoins et attentes d'une personne sur deux en France qui éprouve des difficultés pour se déplacer ou accomplir tout ou partie d'une action, que ce soit de manière temporaire, durable ou définitive. La qualité d'un espace est celle de sa conformité aux usages de ses occupants.* »

Au fil d'une intervention riche en informations et dense en liens avec d'autres champs du savoir et professionnels, Régis Herbin a insisté sur l'importance qu'il y a à satisfaire l'extrême de la difficulté pour répondre à des besoins plus vastes, à réfléchir de manière constante aux barrières architecturales et à la cohérence des solutions proposées, ainsi qu'à la revalorisation des maîtres d'ouvrage qui ont à assurer la réalisation concrète de solutions. Et de conclure sur cette formule forte : « *Il est temps de livrer l'habitant au bâtiment et non le contraire.* »

Sur www.leroymerlinsource.fr :

Écouter **Marcel Nuss**, consultant et formateur

Écouter **Régis Herbin**, architecte - urbaniste, expert qualité d'usage

Habiter chez soi tout au long de la vie

1

De plus en plus souvent le parcours résidentiel des personnes en situation de handicap se caractérise par l'alternance d'une vie en établissement et en milieu ordinaire, puis par l'accès à un logement autonome. Pourtant, des personnes en situation de handicap expriment désormais le souhait de pouvoir profiter temporairement de l'hébergement collectif ou d'y revenir lorsque la gestion du quotidien devient trop lourde pour elles. Comment définir alors le « chez-soi » dans ce parcours résidentiel ?

Sur www.leroymerlinsource.fr :

Écouter **Annie Devevey**,

directrice du service résidentiel des Papillons Blancs de Beaune

Écouter **Bruno Voyer**,

administrateur de l'Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques

Écouter **Fiorella de Gennaro**,

membre du Conseil régional consultatif des citoyens handicapés (Ile de France)

2

Organiser les espaces intérieurs

L'organisation des espaces intérieurs (circulation, domotique, aides techniques intégrées, gestion des objets utiles et contraintes d'usage et d'espace, rangements, etc.) est essentielle pour la plupart des personnes, quel que soit le handicap. Au regard des usages concrets de l'habitat, quels sont les apports les plus récents des architectes et des ergothérapeutes ? Comment l'habitant en situation de handicap contribue-t-il à l'aménagement de ses espaces de vie ? Comment contribue-t-il à démedicaliser l'approche du logement ?

Sur www.leroymerlinsource.fr :

Écouter **Caroline Louviot**, chef de service, Service d'accompagnement à la vie sociale, Espoir 54

3

Un écueil de l'habitat collectif en milieu ordinaire : la mise en accessibilité des parties communes

Le développement de l'habitat en milieu ordinaire pose une question nouvelle et récurrente : celle de l'aménagement des parties communes aux besoins spécifiques d'un des habitants. Comment les personnes en situation de handicap peuvent-elles faire reconnaître leurs besoins spécifiques en matière d'accessibilité ? Comment changer le regard des personnes valides sur les enjeux de l'accessibilité ? Quelles solutions de financements pour des adaptations rapidement partagées par l'ensemble des habitants mais dont le poids repose sur celui qui en fait la demande ?

Sur www.leroymerlinsource.fr :

Écouter **Gilles Germain**, relais régional « Cadre de Vie », APF Bureau Ile-de-France

Publication des actes



Les actes de la journée d'étude *Les nouvelles formes d'habitat des personnes en situation de handicap* seront publiés par Leroy Merlin Source, l'Adere et le Cleirppa courant 2010 dans la collection Documents Cleirppa. Publication réalisée avec le soutien d'AG2R La Mondiale.

**Vous souhaitez recevoir l'annonce mail de la parution des actes ?
Inscrivez-vous sur : leroymerlinsource.fr**

Direction de la publication : Marie-Reine Coudsi, mrcoudsi@leroymerlin.fr

Rédaction et coordination éditoriale : Pascal Dreyer, pascal.dreyer@9online.fr

Création maquette : Emmanuel Besson, besson.graphisme@orange.fr

Relecture et corrections: Béatrice Balmelle, b.balmelle@wanadoo.fr

Réalisations audiovisuelles : Denis Bernadet, denis.bernadet@gmail.com

et Pierre Rapey, pierre.rapey@free.fr

Décembre 2009



leroymerlinsource

tous les savoirs de l'habitat

Leroy Merlin Source, créé par Leroy Merlin en 2005, réunit des chercheurs, des enseignants et des professionnels qui ont accepté de partager leurs savoirs et connaissances avec les collaborateurs de l'entreprise. Au sein de deux pôles, ils apportent une information qualifiée en relation étroite avec leurs besoins et enjeux.

Le pôle Habitat et santé répond à une attention ancienne de Leroy Merlin envers les personnes handicapées et dépendantes. Il réunit depuis 2005 des chercheurs de l'université et des professionnels de l'accompagnement des personnes handicapées et âgées.

Le pôle Habitat et société travaille depuis 2007 de manière approfondie sur l'habitat sain (matériaux, produits, solutions).

La réflexion issue de ces groupes de travail est diffusée à l'ensemble des collaborateurs sur le site de Leroy Merlin Source, dans les débats organisés en magasin (« Bien vieillir chez soi », « Habitat et handicap », « Habitat sain »), et au cours de journées professionnelles d'étude.

LES JOURNÉES D'ÉTUDE

À la différence des modes d'intervention en ligne de Leroy Merlin Source, davantage centrés sur l'entreprise (débat en magasin, interventions internes), les journées d'étude sont organisées dans le but de satisfaire plusieurs objectifs :

- réunir des professionnels d'horizons différents, partageant des préoccupations communes et intervenant dans des domaines proches ou auprès de publics identiques pour construire des savoirs ;
- traiter de manière transversale une question souvent appréhendée par les professionnels de manière verticale ou cloisonnée.

Enfin des « chantiers » thématiques sont régulièrement organisés avec les membres des deux pôles dans une perspective toujours transversale et interdisciplinaire. Ces chantiers donnent lieu à des publications mises en ligne sur :

www.leroymerlinsource.fr